

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2023

Révision: 18.09.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit : Korrosionsschutz-Wachs-Spray**

· **UFI:** KF90-U0Q0-P004-KJDM

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation :** Produit de préservation de corrosion

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

Fermit GmbH  
Zur Heide 4,  
D- 53560 Vettelschoß  
Allemagne  
www.fermit.de

· **Service chargé des renseignements :**

Tel.: +49 (0) 2645-2207  
Fax: +49 (0) 2645-3113  
Email: info@fermit.de

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tel.: +49 (0) 2645-2207

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

STOT SE 3

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2023

Révision: 18.09.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

### Nom du produit : Korrosionsschutz-Wachs-Spray

(suite de la page 1)

#### · Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

#### · Mention d'avertissement Danger

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré  
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

#### · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410 Protéger du rayonnement solaire.

#### · Indications complémentaires :

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### · 2.3 Autres dangers

##### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT** : Non applicable.

· **vPvB** : Non applicable.

##### · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

##### · Description :

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

##### · Composants contribuant aux dangers :

CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index : 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-X	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25 - 50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index : 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-X	propane liquéfié ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10 - 25%
CAS: 64742-82-1 EINECS: 265-185-4 Numéro index : 649-330-00-2 Reg.nr.: 01-2119490979-12-X	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H336	25%

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2023

Révision: 18.09.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

### Nom du produit : Korrosionsschutz-Wachs-Spray

Numéro CE : 927-510-4  
Reg.nr.: 01-2119475515-33-X

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics  
 Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304;  
 Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315;  
 STOT SE 3, H336

(suite de la page 2)

≥ 2,5 - &lt; 10%

- **Indications complémentaires :**  
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
  - **après inhalation :** Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
  - **après contact avec la peau :**  
Laver à l'eau et au savon.  
En cas de gel, rincer à grande eau. Ne pas enlever les vêtements
  - **après contact avec les yeux :**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.  
En cas de maux persistents consulter un médecin.
  - **après ingestion :** L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
assoupissement  
Engourdissement
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
  - **Moyens d'extinction :**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
  - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut monter en pression et éclater sous l'effet de la chaleur.  
En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se diffuser à une grande distance sur la terre/ s'enflammer/retourner à la source.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
  - **Équipement spécial de sécurité :**  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et un vêtement de protection totale.
  - **Autres indications**  
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau  
Éloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Ne pas respirer la vapeur.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2023

Révision: 18.09.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

### Nom du produit : Korrosionsschutz-Wachs-Spray

(suite de la page 3)

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Tenir les conteneurs vides éloignés de sources de chaleur et d'inflammation.

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de

températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### · Stockage :

##### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

· **Indications concernant le stockage commun** : Non nécessaire

##### · Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

#### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

VME: valeur limite de moyenne d'exposition

VLE: valeur limite d'exposition professionnelle (court terme)

##### · DNEL

#### 64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	1.300 mg/m <sup>3</sup> (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	1.200 mg/m <sup>3</sup> (homme)
	DNEL (travailleur, court terme, local)	1.100 mg/m <sup>3</sup> (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, local)	840 mg/m <sup>3</sup> (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, local)	640 mg/m <sup>3</sup> (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, local)	180 mg/m <sup>3</sup> (homme)

#### Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	149 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	300 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	149 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	2.085 mg/m <sup>3</sup> (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	447 mg/m <sup>3</sup> (homme)

##### · Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2023

Révision: 18.09.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

### Nom du produit : Korrosionsschutz-Wachs-Spray

(suite de la page 4)

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

##### · Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
Filtre AX.

##### · Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

##### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

##### · Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile  
Butylcaoutchouc  
Caoutchouc fluoré (Viton)

##### · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

##### · Protection du corps :

Port de vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou de fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

##### · Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Un rejet incontrôlé du produit dans la nature doit être évité.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales.

##### · État physique

Aérosol

##### · Couleur :

brun

##### · Odeur :

caractéristique

##### · Seuil olfactif:

Non déterminé.

##### · Point de fusion :

non déterminé

##### · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

non applicable, s'agissant d'un aérosol

##### · Inflammabilité

Non applicable.

##### · Limites inférieure et supérieure d'explosion

##### · inférieure :

0,6 Vol %

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2023

Révision: 18.09.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

**Nom du produit : Korrosionsschutz-Wachs-Spray**

(suite de la page 5)

· <b>supérieure :</b>	10,8 Vol %
· <b>Point d'éclair :</b>	ca. -80 °C
· <b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
· <b>SADT</b>	
· <b>pH</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité :</b>	
· <b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
· <b>dynamique :</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité</b>	
· <b>l'eau :</b>	non ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité :</b>	0,844 g/cm <sup>3</sup>

· **9.2 Autres informations**

· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme :</b>	Aérosol
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
· <b>Danger d'explosion :</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants :</b>	
· <b>solvants organiques</b>	31,82 %
· <b>VOC EU</b>	507,08 g/l
· <b>VOC EU</b>	73,48 %
· <b>VOC Suisse</b>	105,00 %
· <b>Modification d'état</b>	
· <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non applicable.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

FR

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2023

Révision: 18.09.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

**Nom du produit : Korrosionsschutz-Wachs-Spray**

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
  - **Décomposition thermique / conditions à éviter** :  
Eviter pénétration du soleil directe, de la chaleur et des source d'ignition.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
A cause de la forte pression de la vapeur, il y a risque d'éclatement des fûts en cas de montée en température
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Agents oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :  
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** :  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré**

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	> 5,61 mg/l/4h (rat) (OECD 403)

**Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics**

Oral	LD50	> 5.840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.920 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	> 23,3 mg/l/4h (rat) (OECD 403)
		Vapeur

- **de la peau** :  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** :  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** :  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** :  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2023

Révision: 18.09.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

### Nom du produit : Korrosionsschutz-Wachs-Spray

(suite de la page 7)

#### · Indications toxicologiques complémentaires :

##### · Toxicité par administration répétée

##### Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

Inhalatoire	NOAEC (90d)	1.600 mg/m <sup>3</sup> (rat) Vapeur
-------------	-------------	---

#### · 11.2 Informations sur les autres dangers

##### · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique :

##### 64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

EC50	4,5 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50	3,7 mg/l/96h (Raphidocelis subcapitata) (OECD 201)
LC50	8,2 mg/l/96h (Pimephales promelas) (EPA 66013-75-009)
EC50	3,1 mg/l/72h (Raphidocelis subcapitata) (OECD 201)

##### Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

EC50 (statique)	3 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
LC50	> 13,4 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
EC50 (statique)	12 mg/l/72h (Raphidocelis subcapitata) (OECD 201)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications** : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - **PBT** : Non applicable.
  - **vPvB** : Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
  - **Autres indications écologiques** :
    - **Indications générales** :  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### · Recommandation :

Procéder conforme des réglementations officielles locales.

Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

##### · Catalogue européen des déchets

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2023

Révision: 18.09.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

### Nom du produit : Korrosionsschutz-Wachs-Spray

(suite de la page 8)

16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
14 00 00	DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08)
14 06 00	déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques
14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

L'emballage doit être complètement vidé après l'utilisation.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

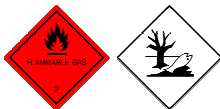
· **DOT, ADR/RID, IMDG, IATA** UN1950

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **DOT** Aerosols, flammable  
 · **ADR/RID** 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
 · **IMDG** AÉROSOLS, MARINE POLLUTANT  
 · **IATA** AÉROSOLS, flammable

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **DOT**



· **Classe** 2.1 Gaz.  
 · **Label** 2.1

· **ADR/RID**



· **Classe** 2.5F Gaz.  
 · **Étiquette** 2.1

· **IMDG**



· **Class** 2.1 Gaz.  
 · **Label** 2.1

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2023

Révision: 18.09.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

### Nom du produit : Korrosionsschutz-Wachs-Spray

(suite de la page 9)

- **IATA**



- **Class** 2.1 Gaz.
- **Label** 2.1

- **14.4 Groupe d'emballage**
- **DOT, ADR/RID, IMDG, IATA** néant

- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Polluant marin :** Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Marquage spécial (ADR/RID):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Gaz.
- **Indice Kemler :** -
- **No EMS :** F-D,S-U
- **Stowage Code** SW1 Protected from sources of heat.  
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
- **Segregation Code** SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:  
Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.  
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:  
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.  
For WASTE AEROSOLS:  
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport :**

- **DOT**
- **Quantity limitations** On passenger aircraft/rail: 75 kg  
On cargo aircraft only: 150 kg
- **Remarks:** Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).

- **ADR/RID**
- **Quantités limitées (LQ)** 1L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code: E0  
Non autorisé en tant que quantité exceptée
- **Catégorie de transport** 2
- **Code de restriction en tunnels** D

- **IMDG**
- **Limited quantities (LQ)** 1L
- **Excepted quantities (EQ)** Code: E0  
Not permitted as Excepted Quantity

(suite page 11)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2023

Révision: 18.09.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

**Nom du produit : Korrosionsschutz-Wachs-Spray**

(suite de la page 10)

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO**

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 150 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

· **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2023

Révision: 18.09.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

### Nom du produit : Korrosionsschutz-Wachs-Spray

(suite de la page 11)

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Service établissant la fiche technique :**

▶ **DEKRA** Elaboration de la Fiche de données de sécurité:  
DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,  
Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

• **Numéro de la version précédente: 2**

• **Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
- Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
- Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

• **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**